

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 17 août 2023

Présents : Francis Laguerre, Pascal Philip, Jean-Pierre Casta, Sophie Colombant, Lionel Glinka, Aurore Guimard, Edouard Jeannot, Patricia Laurent, Sandrine Serrano.

Absents excusés : Aurore Guimard Daniel Alard. **Absente** : Florence Martin-Pons

Secrétaire de séance : Sandrine Serrano

Vote à l'unanimité pour approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2023.

1 – Restructuration du poste de secrétaire de mairie

Valérie Caujolle, notre secrétaire de mairie, a obtenu un poste au SDE 09 et elle quittera notre collectivité le 15 octobre 2023. Après avoir recherché des solutions, auprès des communes voisines, il s'avère qu'une secrétaire, Gaëlle Puyservert, en poste à Alzen pour 18h/semaine est intéressée pour effectuer 16h à Prayols le lundi et le vendredi (deux fois 8h). Une autre secrétaire, Chrystelle Neffati, qui tient l'agence postale de Ganac tous les matins et qui s'occupe notamment d'urbanisme pour la commune de Ganac le vendredi après-midi avec qui nous avons échangé lors d'un entretien sont prêtes à démarrer le 11 septembre prochain pour effectuer un tuilage avec Valérie Caujolle en CDD d'accroissement d'un mois à raison de 12h/semaine dans un premier temps pour la première qui pourrait passer à 16h ensuite et de 4h pour la seconde.

Il faudra envisager par la suite la création de deux postes de secrétaires de mairie, catégorie C de 16h et de 4h. Il y aura publication de postes puis choix définitif. A l'issue de quoi, le poste actuel occupé par Valérie Caujolle (21h) sera supprimé. Le conseil délibère favorablement dans ce sens à l'unanimité.

2 – CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie à l'Agglo du Pays de Foix-Varilhes comme chaque année. L'attribution de compensation définitive pour 2023 et prévisionnel pour 2024 (même somme) à percevoir pour Prayols s'élève à 142.347 €. Attribution validée à l'unanimité.

3 – Sentier à vocation intercommunale

Nadège Marboutin, chargée de mission pour les activités de pleine nature à l'Office de tourisme de l'Agglo, est venue à notre rencontre pour l'élaboration du circuit des trois cascades, parcours à vocation intercommunale, ce qui nous vaut un entretien annuel complémentaire à celui de nos employés communaux, entretien réalisé par l'Agglo, ainsi qu'une publicité auprès du grand public. Nous avons demandé que désormais soit pris en compte le bouclage qui consiste à passer par la passerelle qui franchit le ruisseau au pied e la cascade puis par les Fages et les hameaux. Pour cela, il est préférable de passer exclusivement par un chemin communal sinon il y aurait des conventions à passer avec les propriétaires particuliers. Le passage par des parcelles communale est de mise. Il s'agit de finaliser ce circuit et d'améliorer le balisage. Pascal Philip se chargera de cela. Pour la partie en provenance du Prat d'Albis pour rejoindre ce parcours, ce sera à vocation communale. Daniel Alard dit que c'est possible en passant par des parcelles communales exclusivement.

Séance levée à 19h30.